



Délégation de l'Indre

**CONTRIBUTION des VMF de l'INDRE à l'enquête publique sur le projet photovoltaïque de DUN LE POËLIER**

**Par Hubert MORIN, délégué des VMF de l'Indre**

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous adresse cette contribution au nom de l'Association des VMF (Vieilles Maisons Françaises). Fondée en 1958, reconnue d'utilité publique par décret du 2 mai 1963, cette association a pour but « La sauvegarde, la défense et la mise en valeur de notre patrimoine architectural et de son environnement ».

La lecture attentive que j'ai pu réaliser de ce projet dans le « dossier de demande de permis de construire », ainsi que mes déplacements sur site, me suggèrent les considérations suivantes.

**1°) Sur un plan général**

Une mention liminaire évoque en synthèse les raisons de ce projet voltaïque à Dun le Poëlier :

- « Lutte contre le réchauffement climatique ». J'avoue avoir un peu de mal à distinguer l'apport de ce projet à la lutte contre le changement climatique.
- « Une nouvelle utilité pour une friche naturelle ». L'utilité ne serait-elle pas, au contraire, d'exploiter cette friche, en la cultivant, en terre labourable ou en prairie, afin de vivifier l'agriculture française. Eviter le flux continu de camions venant d'Espagne pour livrer des légumes me paraît plus bénéfique pour le climat et la pollution.
- « Pas de gaz à effet de serre ». Oui, dans ce parc en projet. Mais en amont, dans l'extraction des terres et métaux rares en Chine ?

**2°) Sur le milieu humain, les paysages et le patrimoine.**

- Je suis étonné que les promoteurs du projet considèrent comme nulle la fréquentation touristique : Page 22 « aucune activité touristique ». Je prends comme exemple le château de Fins (XVe – XIXe), acquis en 2021, par une famille qui rénove à grands frais bâtiments et jardins pour y accueillir en rotation permanente plus de 30 personnes, dans un cadre aujourd'hui idyllique. Le projet se situe juste à la limite de propriété, de l'autre côté de la RD31, à environ 500 mètres du château et d'un exceptionnel pigeonnier de plan octogonal du XVe. Ce projet photovoltaïque représente un véritable repoussoir, particulièrement pendant toute la durée des travaux. Ceux-ci s'étendront au total sur plus d'une année, compte tenu des jours réellement travaillés.
- Si ce projet, par malheur pour ces courageux entrepreneurs, devait aboutir, il correspondrait au démarrage de leur activité touristique qu'il viendrait fortement perturber pendant plus d'une année.
- la moindre des choses serait de prendre en considération cette nouvelle activité en cours de préparation et en période de lourds investissements, par les décisions suivantes :

- Réduire la taille du projet de quelques hectares, actuellement de nature très industrielle, avec 21 ha !
- Créer impérativement plusieurs rideaux d'arbres entre la route et le projet.
- Dédommager les propriétaires du château de FINS du fait de l'incidence très néfaste du démarrage du chantier avec le démarrage de l'activité commerciale et touristique du projet de FIN, après trois années de très lourds investissements.
- Dédommager les propriétaires de la perte de valeur de la propriété, du fait de l'implantation dans ce paysage de bocage paisible, de ce projet trop industriel.

En l'état actuel, ce projet ne tient aucun compte de l'environnement humain et de l'attrait paysager d'une campagne tranquille. Il contrevient aux efforts de développement touristique engagés.

Il serait bon, utile et honnête que le porteur de projet, et le maire rencontrent les propriétaires de Fins pour trouver ensemble une solution moins industrielle, plus respectueuse de l'intérêt du voisinage et du respect d'un site naturel qui aspire au calme et attire un tourisme de haute qualité.

Pour le moment et dans les conditions actuelles du projet, au nom de notre association d'intérêt public, avec respect et fermeté, je m'oppose à ce projet.

Hubert MORIN  
Délégué des VMF de l'Indre  
06 22 44 34 78